

SERVICE COMPRIS

Association régie par la loi 1901

7, rue de l'Île aux Plaisirs
BP 922
89000 - AUXERRE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2019

GODARD Isabelle
8, place Fernand Clas
89000 AUXERRE

SERVICE COMPRIS

Association régie par la loi 1901

7, rue de l'Île aux Plaisirs
BP 922
89000 - AUXERRE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association SERVICE COMPRIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 3 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 mai 2019.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AUXERRE, le 4 septembre 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Godard', written in a cursive style.

Isabelle GODARD,
Commissaire aux comptes.

Association SERVICE COMPRIS

7 Rue de l'Ile aux Plaisirs

89000 AUXERRE

COMPTES ANNUELS

AG2L SAS
5 RUE JULES FERRY

89000 AUXERRE
03 86 33 24 99

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	6 595	6 595				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	2 911	2 911		17	17	100.00
	Installations techniques Matériel et outillage	318 338	318 338		509	509	100.00
	Autres immobilisations corporelles	21 690	20 210	1 480	446	1 034	231.93
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	349 534	348 054	1 480	972	508	52.26	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 021		1 021	1 089	68	6.24
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	14 390		14 390	8 068	6 323	78.37
	Autres créances	67 001		67 001	42 999	24 002	55.82
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	221 528		221 528	212 646	8 882	4.18	
Charges constatées d'avance (3)	30 540		30 540	16 020	14 519	90.63	
Total III	334 481		334 481	280 822	53 658	19.11	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	684 014	348 054	335 961	281 794	54 166	19.22	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	150 143		131 902		18 241	13.83
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	22 590		18 241		4 350	23.85
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			17		17	100.00	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	172 733		150 160		22 573	15.03	
	Total II						
Comptes de liaison							
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	9 890		1 890		8 000	423.28
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	9 890		1 890		8 000	423.28	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 728		65 507		27 221	41.55
	Dettes fiscales et sociales	60 189		64 226		4 036	6.28
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	420		11		409	NS
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	153 337		129 744		23 593	18.18
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	335 961		281 794		54 166	19.22

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

153 337 129 744

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	154 996		137 184		17 812	12.98
Production vendue de Biens et Services	133 294		133 045		249	0.19
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	914 167		886 912		27 254	3.07
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 089		3 089	100.00
Collectes						
Cotisations	4 589		5 146		557	10.82
Autres produits	21		4 266		4 245	99.51
Total I	1 207 067		1 169 643		37 425	3.20
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	69 770		62 722		7 047	11.24
Variation de stock (marchandises)	68		833		765	91.84
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2		2	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	599 923		562 961		36 961	6.57
Impôts, taxes et versements assimilés	6 113		8 319		2 206	26.52
Salaires et traitements	339 383		353 076		13 692	3.88
Charges sociales	133 326		134 837		1 511	1.12
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 436		1 398		38	2.72
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	8 000		1 890		6 110	323.28
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	27 859		28 341		482	1.70
Total II	1 185 878		1 154 381		31 498	2.73
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	21 189		15 262		5 927	38.83
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		929		1 059	129	12.22
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		929		1 059	129	12.22
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		929		1 059	129	12.22
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		22 118		16 321	5 797	35.52
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		455		1 713	1 258	73.44
Produits exceptionnels sur opérations en capital		17		207	190	91.65
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		472		1 920	1 448	75.40
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		472		1 920	1 448	75.40
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		1 208 469		1 172 621	35 847	3.06
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		1 185 878		1 154 381	31 498	2.73
Solde intermédiaire		22 590		18 241	4 350	23.85
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		22 590		18 241	4 350	23.85

Association SERVICE COMPRIS

7 Rue de l'Ile aux Plaisirs

89000 AUXERRE

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

AG2L SAS
5 RUE JULES FERRY

89000 AUXERRE
03 86 33 24 99

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations générales complémentaires	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des créances et des dettes	7
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	8

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a dû fermer son établissement en date du 13/03/2020 et par conséquent n'a pas généré de chiffre d'affaires à compter de cette date.

Information sur l'absence d'incertitude significative concernant la continuité d'exploitation postérieurement à la clôture de l'exercice

L'entité a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant notamment les mesures suivantes :

- mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie
- recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise à la date de l'arrêté des comptes le 31/12/2019, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 595		
TOTAL	6 595		
Installations générales agencements aménagements des constructions	2 911		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	318 338		
Installations générales agencements aménagements divers	8 417		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 213		1 944
TOTAL	341 880		1 944
TOTAL GENERAL	348 474		1 944

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 595	6 595
TOTAL			6 595	6 595
Installations générales agencements aménagements constr.			2 911	2 911
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			318 338	318 338
Installations générales agencements aménagements divers			8 417	8 417
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		885	13 273	13 273
TOTAL		885	342 939	342 939
TOTAL GENERAL		885	349 534	349 534

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	6 595			6 595
TOTAL	6 595			6 595
Installations générales agencements aménagements constr.	2 894	17		2 911
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	317 829	509		318 338
Installations générales agencements aménagements divers	8 417			8 417
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 768	910	885	11 793
TOTAL	340 908	1 436	885	341 459
TOTAL GENERAL	347 502	1 436	885	348 054

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	17				
Instal.techniques matériel outillage indus.	509				
Matériel de bureau informatique mobilier	910				
TOTAL	1 436				
TOTAL GENERAL	1 436				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	1 890	8 000			9 890
TOTAL	1 890	8 000			9 890
TOTAL GENERAL	1 890	8 000			9 890
Dont dotations et reprises d'exploitation		8 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	14 390	14 390	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	187	187	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 976	5 976	
Divers état et autres collectivités publiques	51 490	51 490	
Débiteurs divers	9 349	9 349	
Charges constatées d'avance	30 540	30 540	
TOTAL	111 931	111 931	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	92 728	92 728		
Personnel et comptes rattachés	17 761	17 761		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 452	32 452		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 941	8 941		
Autres impôts taxes et assimilés	1 035	1 035		
Autres dettes	420	420		
TOTAL	153 337	153 337		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	60 813
Disponibilités	61
Total	60 874

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 246
Dettes fiscales et sociales	19 279
Total	83 525

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	30 540
Total	30 540

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	2 663
45 à 54 ans	11 à 20 ans	11 544
35 à 44 ans	21 à 30 ans	6 274
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 820
Engagement total		22 301

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 60-62 ans
- turn over faible
- taux d'actualisation brut : 0.77%
- méthode de calculs rétrospective des unités de crédits projetés (P.B.O.)